

# Pôle d'échanges d'Antibes



## Enquête publique

Du 28 mars au 22 avril 2011

**Exprimez-vous, votre avis est important!**

[www.pdu-casa.fr](http://www.pdu-casa.fr)

*Pour une mobilité ouverte à tous*

*et respectueuse de notre qualité de vie*

## ■ Qu'est-ce qu'un pôle d'échanges ?

Un pôle d'échanges permet des connexions faciles et directes entre différents modes de déplacements (marche, vélo, voiture, bus, train etc.) pour passer aisément de l'un à l'autre. Pour la ville d'Antibes et la CASA, le pôle d'échanges permettra une meilleure articulation entre des trajets en train et en bus, à pieds et/ou à vélo.

## ■ Une enquête publique « Bouchardeau »

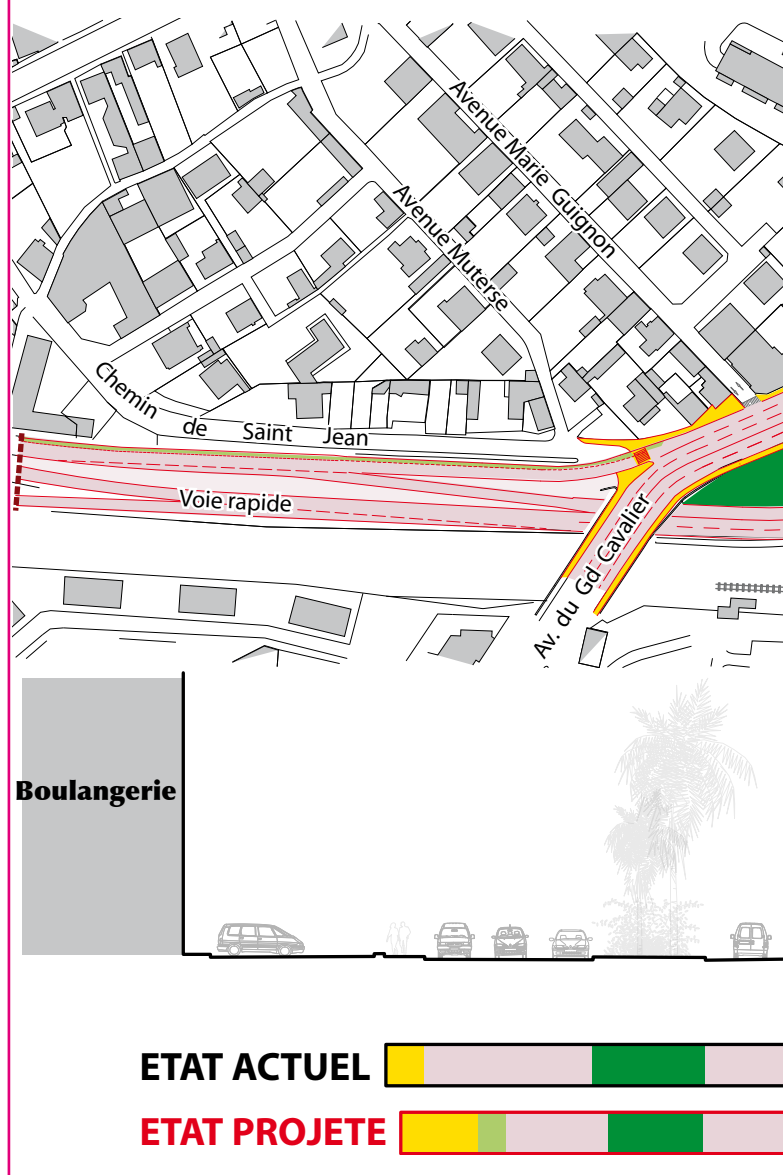
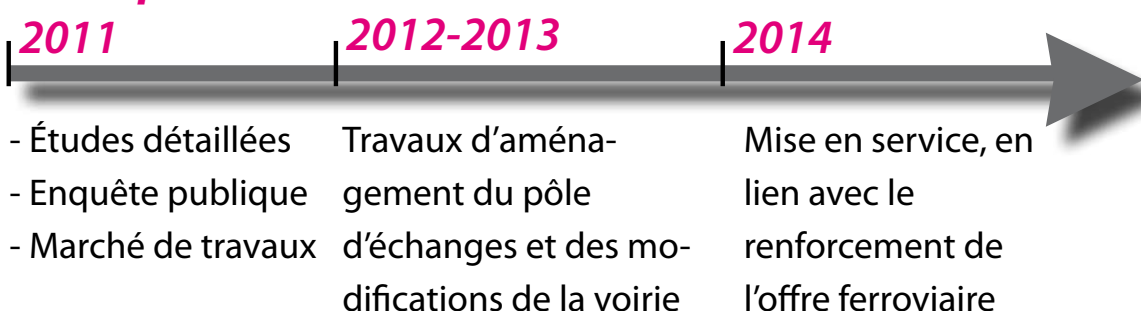
L'objectif de cette enquête est de présenter au public le projet et les conditions de son intégration dans l'environnement. Cette enquête doit permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs observations et d'apporter ainsi des éléments d'information utiles à l'appréciation de l'intérêt général du projet.

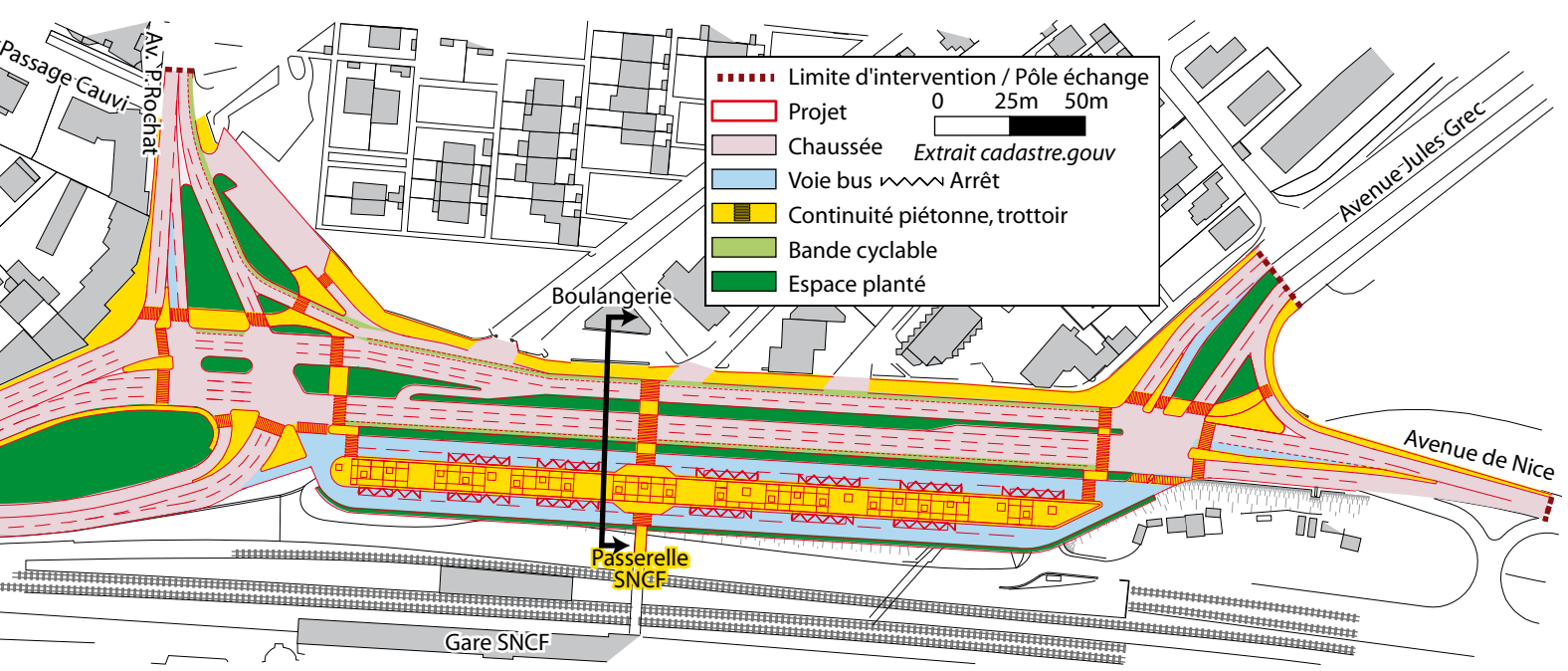
## ■ Coût et financement du projet

<b>Acquisitions foncières</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Etudes</b>	<b>1 500 000 €</b>
<b>Travaux</b>	<b>13 840 000 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>15 350 000 €</b>

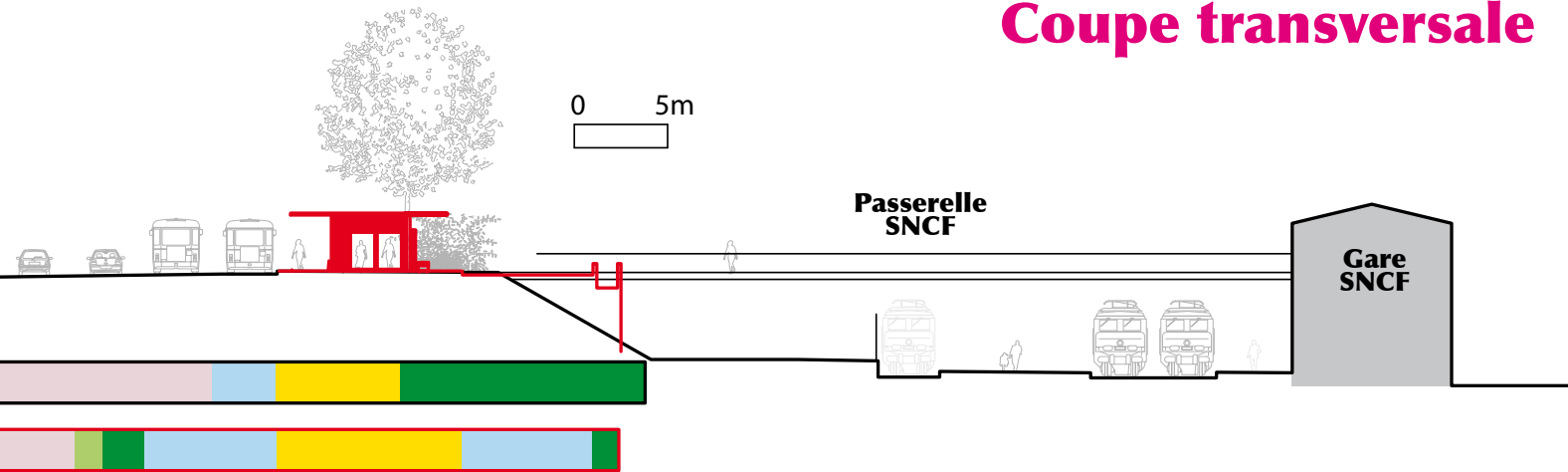
Son financement sera assuré par : la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, l'État, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil général des Alpes-Maritimes.

## ■ Calendrier prévisionnel





## Coupe transversale



**Du 28 mars au 22 avril 2011, vous avez la parole sur ce projet de pôle d'échanges d'Antibes dans le cadre de l'enquête publique. Exprimez-vous !**

## ■ **Les suites de la concertation publique**

Suite à la concertation publique, la CASA s'est engagée à :

- Mieux expliciter tous les flux de déplacements sur la zone élargie du futur pôle d'échanges.
- Assurer la sécurité des usagers, la lisibilité des informations et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Etudier la faisabilité d'une dépose minute sur la zone.
- Soigner le cheminement piétonnier entre la future salle de spectacle, avec son parking de 240 places, et le pôle d'échanges.
- Chercher le meilleur choix d'aménagement pour restituer une vue remarquable sur la mer, la montagne, le port et le fort Carré.
- Choisir des essences de végétaux robustes et locales.
- Permettre un accès direct à la voie rapide en direction de Cannes à partir du Pont des Marseillais (centre ville d'Antibes).

## ■ **Comment donner son avis ?**

En laissant un avis sur un registre :

- En mairie d'Antibes, à la Direction de l'Urbanisme, située 21 rue Sade à Antibes, de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- A Sophia Antipolis, au siège de la CASA, Direction Déplacements Transports, située Les Genêts, 449, route des Crêtes-Sophia Antipolis, de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00

En laissant un avis par internet sur [www.pdu-casa.fr](http://www.pdu-casa.fr)

En consultant le commissaire enquêteur, lors des permanences, en mairie d'Antibes, à la Direction de l'Urbanisme, située 21 rue Sade à Antibes, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les :

- Jeudi 31 mars 2011
- Mardi 12 avril 2011
- Vendredi 22 avril 2011

## ■ **Et après l'enquête publique ?**

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête ainsi que les remarques entendues lors de ses permanences, afin de rédiger un rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

Il transmettra ensuite ses conclusions à la CASA. Si celles-ci sont défavorables, la CASA ne pourra aller plus en avant sans remanier le projet.

Si les conclusions sont favorables, le projet sera déclaré d'intérêt public, et la CASA pourra alors avancer dans une phase d'études approfondies en vue de réaliser les travaux.